



Institution Saint Joseph du Havre <http://www.st-jo.fr>
Collège et lycée à sections européennes, orientale et internationale
207 Rue Félix Faure
76072 LE HAVRE Cedex
Téléphone : 02 35 46 51 52

**TARIF COLLEGE
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

Madame, Monsieur,

Vous inscrivez votre enfant au collège de l'Institution et nous vous en remercions. Veuillez trouver ci-après les informations concernant la facturation durant l'année scolaire.

PERIODES DE FACTURATION :

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
à partir du 01/09/26	à partir du 23/11/26	à partir du 15/02/27

- Les élèves de section de langue (Internationale, Européennes et Orientale) suivront des séances de conversation en langue étrangère et pourront se présenter à un examen de compétence linguistique qui sera organisé au cours de l'année scolaire au tarif de 60 ou 100 €. Des précisions vous seront données pendant l'année.

A L'INSCRIPTION OU A LA REINSCRIPTION :

- Un acompte de 100 € vous sera demandé à l'inscription ou à la réinscription, cette somme sera déduite de la facture du 2^{ème} trimestre. En cas de départ anticipé ou d'inscription annulée, cette somme sera acquise par l'établissement.
- Pour les nouveaux élèves, nous vous demandons un chèque de 15€. Cette somme sera reversée intégralement à l'association des anciens élèves pour une inscription à vie à l'association des anciens élèves de l'Institution : Saint-Jo Alumni (<https://alumni.st-jo.fr>). Cette somme n'est demandée qu'à une seule reprise.

INFORMATIONS SUR LA FACTURATION : (voir au verso)

- L'assurance individuelle accident est obligatoire, pour toutes les activités proposées par l'établissement hors UNSS (association sportive), elle est incluse dans notre tarif.
- Pour tout changement de régime de cantine, veuillez en avvertir les services généraux par écrit un mois avant la fin du trimestre. Tout trimestre commencé est dû.
- Vous avez trois possibilités pour le règlement des factures (chèque, virement, paiement en ligne via <http://www.st-jo.fr>)
 - L'intégralité du trimestre dès réception de la facture.
 - Ou mensuellement.

**Le règlement des factures doit se faire en début de trimestre ou de mois.
L'établissement ne propose pas les prélèvements automatiques.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Tarif dégressif :** Afin d'accueillir les enfants des familles dont les quotients familiaux sont modestes, nous pouvons appliquer un tarif dégressif, calculé suivant un barème. Vous pouvez demander les imprimés à la comptabilité de l'Institution, à partir du 21 août 2026. Les demandes devront être retournées avant le 14 septembre 2026.
- **Aide à la restauration :** Des aides peuvent être accordées, merci d'en faire la demande auprès des services comptables. Celle-ci devra être faite avant le 14 septembre 2026. **Nous n'acceptons pas que les enfants apportent leur repas à l'Institution sauf ceux faisant l'objet d'un P.A.I (Projet d'accueil individualisé).**
- **Bourses nationales :** Notre établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Les demandes de bourses sont à réaliser auprès du secrétariat scolaire. Les informations et démarches vous sont données lors de l'inscription. Lors de la réinscription, l'étude automatique du droit à bourse vous a été proposée.



FRAIS TRIMESTRIELS COLLEGE ECHEANCIER SUR DIX MOIS POSSIBLE	Externat		1/2 pension 2 jours		1/2 pension 4 jours L.M.J.V.	
	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV
Contribution familiale	394,52 €	394,52 €	394,52 €	394,52 €	394,52 €	394,52 €
Frais fixes <i>(y compris assurance scolaire)</i>	44,44 €	44,44 €	44,44 €	44,44 €	44,44 €	44,44 €
Restauration trimestre 1	 	 	158,40 €	158,40 €	304,59 €	304,59 €
Restauration trimestre 2	 	 	158,40 €	158,40 €	312,40 €	312,40 €
Restauration trimestre 3	 	 	158,40 €	158,40 €	312,40 €	312,40 €
Frais liés aux sections linguistiques <i>(uniquement prélevé pour les élèves de ces sections)</i>	 	39,96 €	 	39,96 €	 	39,96 €
Participation diocésaine <i>(reversés intégralement aux organismes)</i>	30,74 €	30,74 €	30,74 €	30,74 €	30,74 €	30,74 €
Cotisation A.P.E.L <i>(Par famille - reversée intégralement à l'association)</i>	8,43 €	8,43 €	8,43 €	8,43 €	8,43 €	8,43 €
TOTAL TRIMESTRE 1	478,14 €	518,10 €	636,54 €	676,50 €	782,73 €	822,69 €
TOTAL TRIMESTRE 2	478,14 €	518,10 €	636,54 €	676,50 €	790,54 €	830,50 €
TOTAL TRIMESTRE 3	478,14 €	518,10 €	636,54 €	676,50 €	790,54 €	830,50 €
TOTAL ANNUEL	1 434,42 €	1 554,30 €	1 909,62 €	2 029,50 €	2 363,81 €	2 483,69 €

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION AU COLLEGE SAINT-JOSEPH

Une seule et unique carte « Porte-monnaie numérique » permet d'utiliser 2 systèmes de restauration proposés au Collège selon les jours de la semaine.

Vous aurez à choisir entre les deux systèmes proposés ci-dessous :

- 1) Déjeuner à jours fixes 4 jours par semaine (LMJV) ou 2 jours par semaine (les jours devront être précisés sur le formulaire donné le jour de la rentrée).

L'élève est demi-pensionnaire pour les jours où il est inscrit.

- 2) Déjeuner occasionnellement : Vous choisissez de déjeuner au restaurant quand vous le souhaitez. **L'élève est externe.** Le prix du repas sera de 9,00 €.

Le mixage de ces deux possibilités est possible :

Exemple : vous pouvez déjeuner 2 jours fixes et occasionnellement pour les autres jours si vous en avez besoin.

- Pour pouvoir accéder occasionnellement au restaurant, un chèque de 45.00 € (5 repas) ou 90.00 € (10 repas) sera demandé à l'ouverture de la carte et devra être remis avec le formulaire d'inscription à la rentrée. Les repas non pris seront reportés sur l'année suivante ou remboursés sur demande auprès du service comptabilité.
- Aucun découvert ne sera autorisé.
- La carte qui vous sera remise la première fois sera gratuite et devra être conservée pour les années futures. En cas de perte, la somme de 6€ vous sera demandée pour la refaire.
- Cette carte doit obligatoirement être présentée à chaque passage et ne peut être prêtée à un camarade en aucun cas.

Nous n'acceptons pas que les enfants apportent leur repas à l'Institution sauf ceux faisant l'objet d'un P.A.I (Plan Alimentaire Individualisé). Nous vous informons que des aides peuvent être accordées en fonction des revenus. Des dossiers d'ARC (Aide à la Restauration dans les Collèges) et des tarifs dégressifs sont à votre disposition auprès du Service Comptabilité qui pourra vous informer. Restaurant collègue Début : 03/09/26 Fin : 05/06/27.

Guillaume DEMEILLERS, Chef d'établissement